

PROGRAMME SAISON 2025-2026

FEDERATION FRANÇAISE DE SKI
Comité Régional Cévennes Languedoc

Site Web : <https://cicms.clubffs.fr/> – email : cicms34.ski@gmail.com

Club fondé en 1970 - Association loi 1901 - Affilié FFS N° 03/106 - Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports N° 20 585

1/ Adhésion 2025-2026 et Inscription à une activité du CICMS :

Pour adhérer ou renouveler votre adhésion et vous inscrire à une activité, vous devez utiliser les fiches d'adhésion et d'inscription ci-jointes, les renseigner lisiblement et les renvoyer accompagnées de votre règlement total au responsable de l'activité concernée (ou à celui de la 1^{ère} activité si vous vous inscrivez à plusieurs activités).

2/ Paiements :

Paiements acceptés : (le CICMS ne prend pas les Cartes Bancaires)

Chèques bancaires (ces derniers doivent être établis par activité, à l'ordre de : **CICMS**)

Noter clairement au dos de chaque chèque : l'activité correspondante, ou «CAUTION» si le paiement doit être effectué en espèces, et éventuellement, en accord avec le responsable du séjour, la date souhaitée d'encaissement.

Espèces, par exception et sous réserve d'accord préalable avec le responsable d'activité

A noter : Le CICMS n'accepte pas les Chèques Vacances

SEJOUR :

Paiement total à l'inscription au Séjour en 1 ou 2 chèques encaissables : le 1er (**50% minimum du total**) à l'inscription, le 2ème à la date limite d'encaissement du solde, ou à une date différée si convenue avec l'organisateur.

OU : 1 ou 2 chèques de caution (même principe que précédemment) pour ceux qui souhaitent payer en espèces.

Cette caution sera échangée lors du règlement effectif, ou encaissée à la date limite d'encaissement du solde du séjour concerné.

NOTE : les inscriptions ne sont validées qu'à la réception de la fiche d'inscription correctement renseignée et signée (avec mention de l'assurance), accompagnée du PAIEMENT INTEGRAL du séjour.

Les pré-inscriptions (téléphoniques, emails ou acomptes) ne sont prises en compte qu'à la suite des inscrits ayant effectué le paiement intégral... (au risque pour les demandeurs de se retrouver en liste d'attente).

WE :

Paiement à l'inscription & encaissement du chèque 10j avant début du week-end : remboursement intégral en cas d'annulation par le CICMS.

3/ Assurance Neige:

Une **assurance personnelle** couvrant les risques de la pratique du ski **est obligatoire pour s'inscrire** à une activité du Club.

A ceux qui ont un doute sur leur protection dans la pratique du ski (bien lire vos contrats, et en particulier ce qui concerne les **Frais de secours en montagne**...) il est **fortement conseillé** de prendre une **licence carte neige**.

Le CICMS peut établir des licences saisonnières carte neige FFS.

Voir les détails sur la feuille d'adhésion-inscription et ou le site internet du club, une page est dédiée à ce sujet.

Pour les détenteurs de carte neige non délivrée par le CICMS, joindre une photocopie de la licence en cours pour bénéficier de la réduction pour les WE.

4/ Cas particulier des annulations :

Extrait du règlement intérieur : « En cas d'annulation, les adhésions restent acquises et le remboursement du paiement effectué se fera sur la base des conditions imposées au club par les organismes de séjours (en tenant compte des implications du coût de transport, pour les week-ends) »

Tous les détails sur la page dédiée sur notre site internet, qui mentionne le règlement intérieur et conditions générales d'annulation.

Pour nous rejoindre sur Smartphone ou Tablette...





Hiver 2026 LES WEEK-ENDS à Serre Chevalier 1200 - 2830 m

Départ de Montpellier sud le vendredi soir à 18h et retour le dimanche soir vers 23h suivant les conditions de circulation.
Transport en car vidéo confort - Arrêt en cafeteria à l'aller et au retour - 2 nuits en hôtel **.
Possibilité ballades raquettes, ski de fond, balnéothérapie (à organiser par vous-mêmes)

Dates	Responsable	Tarif	Prestations :
30/01 au 01/02/2026	Jean-Christophe RAYMOND GSM : 06 10 71 02 27	250 € Réduction pour les détenteurs d'une licence carte-neige FFS Saisonnière (-6€)	Hôtel** Le Mont Brison à Briançon (proche télécabine du Prorél) - Chambres de 2 ou 4 Salle TV + TV en chambre - Local à skis sécurisé Transport en car confort vidéo 2 nuits et 2 petits déjeuners - Apéritif le samedi soir Forfaits remontées 2 jours complets sur le domaine du Grand Serre-Chevalier Assurance accident Carré Neige - adhésion CICMS
20/03 au 22/03/2026			

Conditions d'annulation et de désistement à un séjour ou un WE : Il est retenu une somme forfaitaire de 20€ représentant l'adhésion au club et les frais de dossier.
De plus, Dans le cas de désistement d'un adhérent inscrit à un WE :

- Jusqu'à une semaine avant le départ : il est retenu les frais de transport en car, si le quota d'amortissement de la location de ce dernier n'est pas atteint du fait du désistement.
- Moins d'une semaine avant le départ : idem ci-dessus + les éventuels frais de dédommagement demandés par nos prestataires (Hôtel - restaurant...).

SEJOUR à Montgenèvre

1860-3280 m

 Du samedi 10 janvier (17h) Au samedi 17 janvier 2026 (10h)	Responsable	Tarif par personne	<u>Situation</u> : Les Villages Clubs du Soleil
	Béatrice LEMATTRE GSM : 06 85 56 07 46	Chambre 2 = 810 €	Situé à 100m des pistes <u>Prestations Club</u> : Repas type buffets – Club enfants Chalet déjeuner sur les pistes (pique-nique midi) Bar –Ski room – Parking extérieur gratuit Télévision dans les chambres – Soirées dansantes Cabaret - Spectacles - Jeux
	<u>Prestations : est Compris</u> Pension complète - taxes locales - Mini club et club juniors Forfaits 6 jours transfrontalier « Montgenèvre-Monts de la Lune » dont 2j voie Lactée (Italie – Sestrières) Matériel ski		
	<u>Non compris</u> Le transport - Les boissons à table - Le bar - Les cours de ski - L'encadrement sur pistes Parking couvert - Assurances (secours piste / Rapatriement / Vol) Assurance annulation individuelle, non remboursable : Option = + 35 €		

À l'attention des célibataires : Pour les 2 séjours, les réservations sont faites en chambre de 2. L'option «single» (cf.fiche d'inscription) ne sera accordée que si, in fine, le responsable peut disposer de chambres à cet effet.



SEJOUR aux Ménuires

1850-3230 m

 Du dimanche 08 mars (17h) Au dimanche 15 mars 2026 (10h)	Responsable	Tarif par personne	<u>Situation</u> : Les Villages Clubs du Soleil
	François PELLETIER GSM : 06 73 00 03 64	Chambre 2 = 1010 € (matériel compris)	Situé sur les pistes à Reberty 2000 Départ-retour skis aux pieds- Navettes gratuites <u>Prestations Club</u> : Repas type buffets Bar – Ascenseurs-Ski room Télévision dans les chambres Soirées dansantes - Cabaret - Spectacles - Jeux
	<u>Prestations : Compris</u> Pension complète - taxes locales - Boissons à table - Adhésions VCS et CICMS Matériel - Forfaits 6 jours « 3 vallées » Mini club et club juniors		
	<u>Non compris</u> Le transport - Le bar - Les cours de ski (option) - L'encadrement sur pistes Avance des frais sur assurance secours pistes – Wifi - Parking Possibilité de sur classement pour le Matériel (à traiter sur place) Possibilité parking couvert = +70 € Assurance annulation individuelle, non remboursable : Option = + 35 €		

(*) Dans le cas de désistement d'un adhérent inscrit à un séjour, et s'il ne peut être remplacé : Si le motif du désistement n'est pas justifiable du recours à une assurance annulation, il est retenu les frais d'adhésion et les frais engagés pour la réservation, non remboursés par nos prestataires. Sinon, le remboursement a lieu dans les conditions prévues par cette assurance (justificatifs).